

Ville de SAULT-LÈS-RETHEL (Ardennes)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

N°39-2025

Conseillers

Nombre en exercice : 19

Nombre de présents : 13

Procurations : 2

Nombre de votants : 15

Votes

Contre : 0

Pour : 15

Abstention : 0

Date de la convocation

3 décembre 2025,

affichée le 3 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur KOCIUBA, Maire.

Etaient présents : Mmes DUBRUNQUEZ, EMON, FONTAINE B, FONTAINE N, JACOB, POUPONNEAU, SIMON

Mrs CAPITAINE, DENIS, GOURNET, KOCIUBA ; LEJEUNE, STIENNE

Pouvoirs : Mr MAQUIN à Mr GOURNET

Mme BENYAHIA à Mr KOCIUBA

Absents : MME TOUROLLE, Mrs BRIZION, LAQUEUE, KRAWIEC

Secrétaire de séance : Mr GOURNET

Le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2025 est approuvé.

Objet : Mise en place du dispositif ANGELA

Monsieur le Maire informe les membres présents que la Région Grand Est a créé le réseau ANGELA pour lutter contre toutes les formes de harcèlement et de violences dans l'espace public.

Ce dispositif comprend un réseau de lieux sûrs (bars, commerces, professionnels de santé, etc...) ayant la volonté et la capacité d'apporter aide et soutien aux personnes qui se trouveraient en situation de harcèlement ou de danger.

Ainsi, une personne en détresse peut entrer dans un lieu identifié par le sticker « Angela », prononcer un code simple : « où est Angela ? » pour alerter discrètement sur sa situation. Cette personne sera accueillie, rassurée avec bienveillance, mise à l'abri et, selon le besoin, elle pourra prévenir un proche, un taxi ou les forces de l'ordre.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des finances le 09 décembre 2025

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-APPROUVE la mise en place du dispositif ANGELA sur le territoire de la commune de Sault les Rethel à compter au 1^{er} janvier 2026,

-DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables.

Le secrétaire de séance

Pascal GOURNET



En séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme, Sault-lès-Rethel, le 10 décembre 2025

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission

en sous-préfecture le 10 décembre 2025

de la publication le 10 décembre 2025

Mise en ligne sur le site internet le 10 décembre 2025

Le Maire

Michel KOCIUBA

